CONTRAT DE MISSION
FICHE DE POSTE

N° DU POSTE : 15067	**DATE CREATION :**	**QUOTITE :** 100%

INTITULE POSTE : Animateur-trice du programme d'actions zones de sauvegarde pour la protection des captages du Drac et de la Romanche

INTITULE FONCTION : CHARGE-E DE MISSION

Métropole (1) Service commun (2) (barrer)

FILIERE : technique **CAT. : A GF10**

CADRE D'EMPLOIS DE REFERENCE : ingénieur

AFFECTATION : Service Gestion Territoriale de l'Eau, mission préservation des ressources
DIRECTION : Département de l'Eau
DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Environnement Service Public

DATE MISE A JOUR : août 2026 (GPEC)	**REDACTEUR-TRICE** : Patricia BAJARD

1- LE SERVICE D'AFFECTATION

MISSIONS PRINCIPALES DU SERVICE : La mission préservation des ressources est rattachée au service GTE (Gestion territoriale de l'eau) qui regroupe la compétence GEMAPI, la préservation des ressources en eau potable (PRE), la gestion des Réserves Naturelles Régionales (RNR), et la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

COMPOSITION DU SERVICE GTE : 20 agents répartis en 3 unités (GEMAPI étude, GEMAPI Travaux, RNR), 2 missions (PRE et GIEP).

NOM / FONCTION DU SUPERIEUR-E HIERARCHIQUE DIRECT : Mme Patricia BAJARD, responsable de la mission préservation des ressources

2- FINALITES DU POSTE/CONTEXTE DU PROJET

La finalité de la préservation des ressources en eau exploitées pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Grenoble est de garantir :

- la sécurité sanitaire (protéger la santé publique) en luttant en amont des captages sur toutes les sources de contamination des eaux sur les aires d'alimentation des captage,
- la durabilité de l'approvisionnement (sécuriser les volumes et les risques naturels à proximité des captages) ,
- l'accessibilité sociale à tous au service public de l'eau potable par la maitrise des côuts (éviter les traitements de l'eau avant distribution).

Le service gestion territoriale de l'eau, via la mission PRE (Préservation des Ressources), a en charge la définition et mise en oeuvre de la politique de préservation des ressources en eau potable. La mission « Préservation des Ressources » pilote l'ensemble des études permettant d'améliorer la connaissance des ressources, met en œuvre les procédures réglementaires de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et leur suivi (coordination des mises en conformité, programmes de surveillance, suivi des infractions…), assure la coordination interne et externe pour diminuer les risques de dégradation de la qualité de l'eau liés aux cohabitations d'usage (activités, occupations du sol, projets...), assure une veille et une expertise sur tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur les ressources. Pour réaliser ses missions, PRE déploie un ensemble de moyens et d'outils (animation, outils règlementaires, fonciers, aides financièress, projets de territoire).

L'alimentation en eau de la Métropole est assurée à 90% par les 3 champs captants du DRAC et de la ROMANCHE situés en amont de l'agglomération. Ces captages dont l'eau est distribuée sans aucun traitement, exploitent des aquifères classés d'intérêt stratégique régional au SDAGE et ont à ce titre fait l'objet d'une démarche de diagnostic, définition des zones de sauvegarde et définition d'un plan d'action nommé programme d'actions zones de sauvegarde (PAZS) en lien avec l'Agence de l'Eau Rhône

Méditérannée Corse. Ce programme comporte de nombreuses actions d'animation, de mobilisation, de coordination, l'établissement de procédures de travail en interne et en externe de la Métropole…

3- ACTIVITES ET TACHES, INTITULE ET DESCRIPTION

ACTIVITE 1 : Piloter l'animation , le suivi (opérationnel et financier) ainsi que la mise en œuvre du plan d'actions

- Construire la gouvernance avec l'ensemble des partenaires ,
- Mettre en place les instances de pilotage et de suivi,
- Définir les indicateurs de suivi,
- Définir les moyens d'évaluation continue du programme (AMO ou moyens internes),
- Mobiliser les moyens financiers pour la réalisation des actions identifiées.

ACTIVITE 2 : Renforcer la prise en compte des enjeux de préservation dans toutes les politiques de la Métropole

- Evaluer l'oportunité pour la Métropole de prendre une nouvelle compétence "préservation des ressources",
- Mise en place et animation d'un cercle interservices dédié à la protection des ressources en eau potable,
- Poursuivre le travail engagé avec les services pour mettre en œuvre les actions identifiées dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du PAZS (assainissement, aménagement…),
- En particulier pour l'agriculture, définir la stratégie d'intervention opérationnelle de la régie de l'eau pour intervenir sur le développement de l'agriculture biologique en identifiant les leviers efficaces, les moyens d'action, les financements à apporter en complément des aides et actions existantes pour mettre en place un programme d'ensemble cohérent, articulé avec les dispositifs existants et pérenne,
- En particulier avec EDF, piloter le suivi, la mise à jour et la coordinnation des conventions portant sur la régulation et l'impact des ouvrages sur l'alimentation et la qualité des nappes alluviales du Drac et de la Romanche.

ACTIVITE 3 : Piloter et/ou contribuer aux études identifiées au PAZS

- Compléter l'Inventaire des rejets (assainissement, voiries, ICPE…), des points d'accès à la nappe, des installations, activités, sites et sols pollués, aménagements ou occupation des sols à risques, identifier les moyens de suivi existants , proposer les moyens de réduction des risques ,
- Piloter/contribuer ou suivre la réalisation des études opérationnelles permettant la réduction des risques (reports de rejets, raccordements au réseau, déconnection de réseaux d'eaux pluviales…).
- …

ACTIVITE 4 : Contribuer à la mise en place des outils et des cadres de travail pour faciliter l'instruction des dossiers (ICPE, DLE, autorisations d'urbanisme…) sur la préservation des ressources

ACTIVITE 5 : Partager les enjeux de PRE avec les acteurs économiques et industriels

- Mettre en place un groupe d'échanges,
- Sensibiliser les équipes des sites industriels voisins en diffusant de l'information et de la sensibilisation au sein des sites industriels,
- Evaluer les enjeux et les risques par entreprise et identification des actions de progrès (gestion des produits dangereux, gestion des eaux pluviales, des eaux d'incendie, alertes…) en lien avec DREAL,

- Etablir une charte/label cadre de bonnes pratiques et d'engagements en faveur de la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau potable,
- Améliorer la chaine de transmission des alertes/incidents susceptibles d'impacter la ressource depuis les industriels jusqu'à GAM.

ACTIVITE 6 : Mettre en place un observatoire intégré du suivi et de l'évaluation de la qualité, de la disponibilité et des pressions sur les ressources en eau exploitées pour l'AEP

- Inventorier et analyser les réseaux de mesure (qualitatifs et quantitatifs) des eaux superficielles et souterraines existants au regard des pressions :
- Etudier la possibilité juridique et/ou faisabilité réglementaire d'un partage des données de suivis de nappe (niveaux et qualité), en lien avec le projet de PTGE porté par le SYMBHI, et rejets au milieu par les acteurs locaux dont les industriels,
- Suivre le projet de PTGE pour les enjeux PRE en lien avec le SYMBHI et la responsable du service,
- Renforcer les réseaux le cas échéant et définir les modalités de suivi : fréquence, paramètres etc... pour leur déploiement opérationnel et leur financement,
- Mettre en forme le partage des données (outils, indicateurs…).

ACTIVITE 7 : Contribuer à la production de documents et supports de communication dédiés aux publics ciblés et appui à la révision des DUP des grands champs captants

La liste des missions est évolutive sur la durée du contrat de projet et sera réévaluée chaque année. Le poste est financé ar l'Agence de l'eau.

☞ **Proportion du poste dédiée à la gestion de projet : 80%**

O/N	Mission de référent *	% du poste	0/N	Missions de sécurité	% de poste
	Référent-e Système info territorial			Chargé-e de premiers secours	
	Référent-e communication interne				

* Cf. fiche transversale descriptive des missions de référent-e

4- COMPETENCES ET TECHNICITES EXIGEES PAR LE POSTE

Compétences	Niveaux de maîtrise *(à atteindre suite à la prise de poste)*				Compétences (*à développer dans les 6 mois après prise de poste)*	
	1	2	3	4	oui	non
CONNAISSANCES						
Statuts de la Fonction Publique / du contexte, des valeurs et de l'environnement territorial de la collectivité		X			x	
Fonctionnement des services d'eau potable, procédures, techniques et réglementation sur la production d'eau potable			x			
Hydrogéologie, qualité de l'eau, hydrologie, hydraulique, métrologie			X			
Industrie, chimie			X			

Environnement et pollutions				X		
Règlementation en matière d'environnement				X		
SAVOIR FAIRE						
Capacité d'analyse et de synthèse				X		
Capacités rédactionnelles (notes, documents de synthèses et communication, diaporamas…)				X		
Capacité d'organisation				X		
Polyvalence et adaptation				X		
Pilotage inter service et partenariats				X		
Gestion de projet				X		
Maitrise des outils de bases de données et SIG			X		x	
Maitrise des outils d'analyse de données (Excel, PowerBi)			X		x	
SAVOIR ETRE						
Autonomie, initiative ,réactivité				X		
Qualités relationnelles, capacité à travailler en équipe				X		
Capacité de mobilisation/sensibilisation, concertation, coordination				X		
Rigueur et méthode				X		
Pédagogie				x		

Légende : 1 : Elémentaire 2 : Pratique 3 : Maitrise 4 : expertise

5- RELATIONS FONCTIONNELLES

Internes :

- La responsable de la mission préservation des ressources
- La responsable du service gestion territoriale de l'eau
- Les régies AEP et assainissement,
- Les services de la Métropole en lien avec les autres usages du territoire (forêt, agriculture, économie, PLUI…)

Externes :

- Services de l'Etat (DREAL, DDT, ARS…)
- Bureaux d'étude
- Entreprises, associations
- Partenaires financiers (Agence de l'eau, département…)
- Communes, élus locaux .
- Partenaires externes : SYMBHI, CLE SAGE Drac-Romanche, Département Isère…etc

6- CONDITIONS D'EXERCICE / MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

Lieu de travail : bâtiment la Chantourne à la Tronche
Temps et horaires de travail : règlement métropolitain
Rémunération : selon le cadre d'emploi + régime indemnitaire de la collectivité
Equipements : Ordinateur portable, téléphone, EPI.

7- PROFIL REQUIS

Statut : Ingénieur territorial ou Etat
Formation / Diplôme et qualifications nécessaires : Formation bac + 5 avec spécialité hydrogéologie /hydrologie et/ou environnement .
Expérience souhaitée : 5 ans minimum.
Spécificité du contrat de projet :

8- EVOLUTIONS POSSIBLES DU POSTE (OBJECTIF GPEC)

9- INDICATEURS D'ACTIVITE / DE RESULTAT / DE SATISFACTION)

Seront mis en place dans le cadre du suivi du PAZS

Identité de l'agent-e			Date de début	Date de fin
Nom / Prénom	*Catégorie*	*Grade*		
Signature			Du-de la responsable	De l'agent-e

Validation de la DRH
Nom / Prénom Signature

Pour postuler :
https://recrutement.grenoblealpesmetropole.fr/fr/nos-offres/animateur-trice-du-programme-dactions-zones-de-sauvegarde-pour-la-protection-des-captages-du-drac-et-de-la-romanche-fh-2247